

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005/AONO/ANAFOOT/DG/CIPM/2025 du 25 Aout 2025

**POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE SUV AU PROFIT DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL.**

EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public MINEPAT-Chapitre 94

IMPUTATION : 94 195 04 110000 524311

EXERCICES : 2025 et 2026

1 - OBJET

Le Directeur Général de l'Académie Nationale de Football lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif à l'acquisition d'un véhicule SUV de service pour le Directeur General de l'Académie Nationale de Football.

2 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le matériel, objet du présent Appel d'Offres, consiste en la livraison d'un (01) véhicule SUV au profit du Directeur Général de l'Académie Nationale de Football.

3- ALLOTISSEMENT

Le matériel, objet du présent Appel d'Offres, est constitué d'un seul lot.

4 – COUT PREVISIONNEL

Le cout provisionnel pour la fourniture est d'un montant de **soixante millions (60 000 000) de francs CFA**

5- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison d'un véhicule SUV, objet du présent Appel d'Offres, est de **quatre-vingt-dix (90) jours**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations. Le Lieu de livraison de la fourniture est Yaoundé à l'immeuble siège sis au quartier hippodrome.

6-PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais.

7 - FINANCEMENT

Le matériel, objet du présent Appel d'Offres, est financé par le **Budget d'Investissement Public du MINEPAT-Chapitre 94**; au bénéfice de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT), **Exercice 2025 et 2026**, ligne **94 195 04 110000 524311** pour un montant de **soixante millions (60 000 000) de francs CFA**.

8- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenue pour cette consultation est hors ligne.

9- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission timbrée et acquittée à la main d'un montant d'un million deux cent mille (**1 200 000**) Francs CFA.

Cette caution devra être délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréée par le Ministère en charge des Finances dans le cadre des Marchés Publics. La validité de cette caution devra être de trente (30) jours, à compter de la date limite de validité des offres. La liste des banques agréées figure dans la pièce 11 du DAO.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, timbrée et acquitté à la main

entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrrecevable.

La caution de soumission doit être accompagnée d'un récépissé de dépôt de consignation timbré de la caisse de consignation CDEC.

L'absence du récépissé de l'organisme chargé des dépôts et consignations, attestant du dépôt dans son compte des sommes requises en numéraires au titre du cautionnement, entraîne le rejet du cautionnement et l'élimination du soumissionnaire en phase de passation du marché.

Sous peine de rejet, tout cautionnement est élaboré suivant la forme et le modèle contenus dans le dossier de consultation des entreprises et revêtu des mentions ci-après :

- la référence du cautionnement ;
- la désignation du Maître d'Ouvrage ;
- la référence et l'objet du dossier de consultation du marché ;
- La signature du responsable de l'établissement bancaire ou de l'établissement financier émetteur ;
- la mention écrite de la main de la caution, en toutes lettres et en chiffres, de la somme maximale garantie couvrant le principal, les intérêts et autres accessoires, attestant de son engagement irrévocable à se subroger à première demande au soumissionnaire ou titulaire du marché, en cas de défaillance de celui-ci au titre de celles de ses obligations qui sont couverts. En cas de différence entre le montant de la somme en chiffres et le montant de la somme en lettres, le cautionnement vaut pour le montant de la somme exprimée en lettres ;
- la durée de validité du cautionnement.

10- - CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage sis au 1^{er} étage de l'immeuble siège à Ngousso-Yaoundé au Département de l'Administration et des Finances porte n°102, BP : 5958 Yaoundé, Téléphone :(+237) 222 21 14 09/222 21 14 15, Email : CIPMANAFOOT@yahoo.com, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11-ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation établi en français ou en anglais peut être obtenu auprès au 1^{er} étage de l'immeuble siège de l'ANAFOOT sis à Ngousso au Département de l'Administration et des Finances, BP : 5958 Yaoundé, Téléphone :(+237)22211409/22211415, Email : CIPMANAFOOT@yahoo.com, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement non remboursable de cent mille (100 000) Francs CFA auprès de la BICEC, compte CAS ARMP, n°335 988, représentant les frais d'achat du dossier.

12- REMISE DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées en un temps contre récépissé sous plis fermés, à la Direction Générale de l'Académie Nationale de Football, 1^{er} étage au Département de Administration et Finances, sis à Ngousso-Yaoundé, Fabrique-Ngousso, au plus tard le 25 septembre 2025 à 14 heures précises, heure locale, portant la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°005/AONO/ANAFOOT/DG/CIPM /2025 DU 25 aout 2025

POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE SUV DE SERVICE POUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL.

EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public MINEPAT-Chapitre 94

IMPUTATION : 94 195 04 110000 524311

EXERCICES : 2025 et 2026

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. RECEVABILITE DES PLIS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

L'absence de la caution de soumission accompagné du récépissé de dépôt à la caisse de dépôt et de consignation délivrée par une banque agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect du modèle de caution du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

14 - OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres aura lieu, le 25 septembre 2025 en un temps dans la salle de conférences de l'ANAFOOT, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15 - CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

15.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a)-de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission timbrée et acquitté à la main à l'ouverture des plis accompagné du récépissé de dépôt de la caisse de consignation timbré CDEC;
- b)-de l'absence de l'autorisation du fabricant ou du distributeur agréé ;
- c)-de l'absence ou la non-conformité du modèle de soumission ;
- d)- de l'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif (Sous réserve des dispositions de l'article 92 (9) du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics) 48 heures après la date d'ouverture des plis ;

- e)-des fausses déclarations et/ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- f)- non satisfaction de 5/7 des critères essentiels ;
- g)-Absence de la charte d'intégrité
- h)-Absence de la déclaration environnementale et sociale
- i)-Non-respect des 75% des caractéristiques techniques des fournitures prescrites ;
- j)-Absence du certificat de garantie d'au moins 12 mois ;
- k)-de l'absence de prospects ou catalogue du fabricant ;
- l)-de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés.

15.2 - Critères essentiels

Ces critères portent sur les éléments ci-après :

- a)-Présentation de l'offre ;
- b)-L'expérience du fournisseur ;
- c)-Le délai de garantie ;
- d)-délai de livraison ;
- e)-capacité financière ;
- f)-les preuves d'acceptation des conditions du marché.

Le détail des critères essentiels est donné dans le DF et le RPAO.

Les Offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation avec une élimination immédiate de l'offre qui enregistre un seul non aux critères éliminatoires et au moins 4/5 des critères essentiels.

16- ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée conforme pour l'essentiel aux spécifications techniques du DAO et l'offre financière sera évaluée la moins-disant.

17- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Département de l'Administration et des Finances de l'ANAFOOT porte n°102 sis au 1^{er} étage de l'immeuble siège à Ngousso-Yaoundé BP : 5958 Yaoundé, Téléphone :(+237)222211409/22221 14 15, Email : CIPMANAFOOT@yahoo.com. ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>, ou dans le site de l'ARMP <http://www.armp.cm>

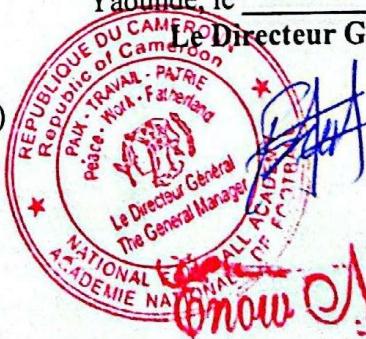
19- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics aux numéros (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) au numéro 1517 et au Directeur Général de l'ANAFOOT au numéro 694 925 977.

25 AOUT 2025

Yaoundé, le _____

Le Directeur Général



Omar Ngatchu

COPIE :

- ✓ Autorité Chargé des Marchés Publics (MINMAP)
- ✓ ARMP (pour publication et archivage)
- ✓ DG/ANAFOOT
- ✓ Président/CIPM/ANAFOOT (pour information)
- ✓ Affichage-chrono (pour information)



**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N°005 / AONO / ANAFOOT /DG/ CIPM / 2025 OF 25 august 2025
FOR THE SUPPLY OF ONE SUV SERVICE VEHICLE FOR THE GENERAL
MANAGER OF THE NATIONAL FOOTBALL ACADEMY PENSIONARY
IN EMERGENCY PROCEDURE**

FINANCING: Public Investment Budget MINEPAT-Chapter 94

ALLOCATION: 94 195 04 110000 524311

FINANCIAL YEARS: 2025 et 2026

1 - SUBJECT

In the improvement of working conditions, The General Manager of the National Football Academy, Contracting Authority hereby launches, an Open National Invitation to Tenders for the supply of one suv service vehicle for the general manager of the national football academy pensionary.

2 – SCOPE OF SERVICES

The equipment, object of this invitation to tender, consists of the delivery of one (01) suv service vehicle for the general manager of the national football academy pensionary. (ANAFOOT).

3- ALLOTMENT

The material, subject of this invitation to tender, is a single batch.

4-ESTIMED COST

The estimated cost of the services is Sixty *Million* (60 000 000) CFA Francs.

5-ESTIMATED EXECUTION DEADLINE

The maximum deadline scheduled by the project owner for the supply of the bus concerned by this invitation to tender shall be ninety (90) days. This dateline shall run from the date of notification of the Service Order to supply.the equipment will give in Yaounde at the earthquater of ANAFOOT at hippodome.

6 – PARTICIPATION AND ORIGIN

The participation in this invitation to tender is open, on equal terms, to companies governed by Cameroon.

7 -FOUNDING

The equipment, which is the subject of this invitation to tender will be financed by the Public Investment Budget of MINEPAT from the National Football Academy-chapter 94, financial years 2025-2026-Line: 94 195 04 110000 524311 for an amount of sixty million (60,000,000)

CFA Francs.

8-SUBMISSION METHOD

The submission method chosen for this consultation is offline.

9-BID BOND

Each tenderer must attach to his administrative documents a bid bond stamp and acquitted with hand of 1 200 000 (One Million and two hundred thousand) CFA Francs established by a first-rate financial institution approved by the Minister in charge of Finance and listed in the piece 14 of the DAO.

The bib bond should be accompanied with the stamp receipt of CDEC.

Any other required administrative documents must be produced as original documents and photocopies certified as authentic by the issuing authority within the last three months or

should be currently valid, according to the listing provided for in the special rules of the tender, otherwise they shall not be accepted.

Any bid that does not comply with the specifications of this invitation to tender shall be excluded from the technical analysis. This concerns the absence of a provisional guarantee issued by a well-established bank licensed by the Ministry in charge of Finance or non-compliance with the model tender file documents shall not be accepted.

10 – CONSULTATION OF TENDER FILE

The file may be consulted during working hours at the Contracting Authority's services, situated at the 1st floor of the headquarters in Ngousso -Yaounde, at the Department of Administration and Finance, Room n°102, P.O. Box 5958 Yaounde, Telephone : (+237)222211409/222211415, Email: CIPMANAFOOT@yahoo.com, as soon as this notice is published.

The soft copy may equally be consulted on COLEPS' platforms <https://www.marchespublics.cm> and <https://www.publiccontracts.cm>, on the ARMP website (www.armp.cm).

11 – ACQUISITION OF TENDER FILE

The consultation file drafted in English or French may be obtained from the Contracting Authority's services at the 1st floor of the headquarters in Ngousso-Yaounde at the Department of Administration and Finance, P.O.Box 5958 Yaounde, Telephone :(+237)222211409/222211415, Email: CIPMANAFOOT@yahoo.com, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of 100,000 (*one hundred Thousand*) CFA Francs, payable to BICEC,CAS-ARMP

12- SUBMISSION OF BIDS

Each bids, drafted in English or French and in seven (07) copies, one (01) original and six (06) copies marked as such shall be deposit at the same time against a receipt in a sealed fold at the National Football Academy located in Yaoundé, Fabrique-Ngousso at the Department of Administration and Finance, no later than 25 September 2025 at 02 pm prompt, bearing the following.

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° / AONO / ANAFOOT / DG/CIPM / 2025 OF 25 August 2025
FOR THE SUPPLY OF ONE SUV SERVICE VEHICLE FOR THE GENERAL
MANAGER OF THE NATIONAL FOOTBALL ACADEMY PENSIONARY
IN EMERGENCY PROCEDURE
FINANCING: Public Investment Budget MINEPAT-Chapitre 94
ALLOCATION: 94 195 04 110000 524311
FINANCIAL YEARS: 2025 and 2026
« TO BE OPENED ONLY DURING THE BIDS OPENING SESSION »**

13- ADMISSIBILITY OF BIDS

Administrative documents and technical and financial bids must be submitted in different and separate sealed envelopes.

The following shall be inadmissible by the Project Owner:

- *Bids revealing the identity of the bidder;*
- *Bids received beyond the date and time for submission;*
- *Bids without indication on the identity of the invitation to tender;*
- *Failure to produce the number of copies specified in the Special Regulations of the invitation to tender or offer only in copies*

Any incomplete tender in accordance with the requirements of the Tender File shall be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a first-

category body or financial institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds in the field of public contracts or failure to comply with the model documents in the tender documents shall result in the outright rejection of the tender without any other procedure. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond submitted by a tenderer during the tender opening session shall be inadmissible.

the absence of a bid bond stamp and handwriting issued by a bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the model bid bond of the tender file shall lead to a simple rejection of the offer without any appeal being entertained.

14 - OPENING OF BIDS

Administrative documents and technical be opened on the **25 September 2025 at 03 pm** prompt by the Tender Board of ANAFOOT in the ANAFOOT/TB Conference Hall at the 1st floor of the headquarters in Ngouesso-Yaounde. Only bidders may take part in the opening session or be represented by only one person duly mandated and having good knowledge of the file.

Under pain of rejection, the documents required in the administrative file must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations. They must be less than three (3) months old from the original date of submission of tenders or have been drawn up after the date of signature of the tender notice.

In case of the absence or non-conformity of any document in the administrative file at the bids opening session after a period of 48 hours granted by the Board, the bid shall be rejected.

15 - EVALUATION CRITERIA

The bids shall be evaluated according to the following main criteria:

15.1. Eliminatory criteria

The non-respect of these criteria shall lead to a simple rejection of the bidder

The include:

- a)-The absence or non-conformity of the bid bond accompanied with the receipt of CDEC stamp and signet;
- b)-lack of the authorization from the manufacturer or authorized distributor;
- c)-The absence and non-compliance to the tender file model;
- d)-Absence or non-compliance of a document in the administrative file ;(According to the article 92 (9) of decree N° 2018/366 of 20 June 2018 concerning the public Contracts System) 48h after the opening bid;
- e)-False declaration and / or falsified document (the CIPM and the contracting authority have the prerogative of authentifying any document of doubtful character);
- f)-The absence of the integrity charter,
- g)-The absence of the environmental and social statement;
- h)-The absence of the warranty certificate of at least twelve months;
- i)-Non satisfaction of 5/7 of essential criteria;
- j)-the nun respect of 75% of technical characteristics of the furniture;
- k)-the honor declaration of nun abandon of tender;
- l)-the absence of catalogue, prospectus of the furniture.

15.2 - Essential criteria:

The technical offers will be evaluated according to the binary scoring system and according to the essential criteria detailed in the evaluation grid. These criteria relate for the following elements:

- a)-presentation of offer;
- b)-the experience of the supplier;
- C-deadline guaranteed;
- d)-the supply deadline;
- e)-financial capacity;
- f)-acceptance of DAO conditions;
- g)-after sales services.

Details of essential criteria are provided SSAC in the Special Tender Regulations of the Invitation to Tender (RPAO). The evaluation shall be binary, that is, positive (Yes) or negative (No) with an immediate elimination of a bid that records only one no in the eliminatory criteria and less than 5/7 of the essential criteria.

16- CONTRACT AWARD

The contract will be awarded to the bidder whose technical and administrative offer will be deemed compliant and who will propose the lowest financial offer.

17- DURATION OF VALIDITY OF BIDS

The bidders remain engaged by his offers for period of ninety (90) days from the deadline submission of bids.

18 -FURTHER INFORMATION

More information may be obtained at the Department of Administration and Finance of ANAFOOT, Room n°102 situated at the 1st floor of the headquarters in Ngousso-Yaounde-P.O. BOX 5958 Yaounde, telephone : (+237) 222 211 409 / 222 211 415, Email:CIPMANAFOOT@yahoo.com or online on the COLEPS platform at the addresses <https://www.marchespublics.cm> and <https://www.publiccontracts.cm>

19 -FIGHT AGAINST CORRUPTION AND MALPRACTICES

For any denunciation for practices, facts or acts, attempt of corruption or facts of malpractices, please call CONAC at 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) SMS or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, and the Unit for the Fight Against Corruption of the ANAFOOT at 694308067 and ARMP .

Yaoundé, the _____
The General Manager

Copies:

- Authority in charge of Public Contracts (MINMAP)
- ARMP (for publication and archiving);
- DG/ANAFOOT ;
- Clear person /CIPM/ANAFOOT (for information)
- Notice board (for information) ;
- Posting.

